

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1889.

---

## GRANDE NATURALISATION.

---

1<sup>o</sup> Rapports faits, au nom de la Commission, par M. DE BORCHGRAVE.

---

### I

*Demande du sieur Henri-Edmond COURTIER.*

---

**MESSIEURS,**

Le sieur Courtier, né à Boursonne (France), le 1<sup>er</sup> janvier 1846, est arrivé dans le royaume le 8 novembre 1877 et habite, depuis cette époque, Saint-Josse-ten-Noode.

Il a épousé une femme belge, dont il a un enfant.

La moralité et la conduite du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche.

Il a satisfait, dans son pays d'origine, aux lois sur la milice, et s'engage éventuellement à acquitter le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Votre Commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre en considération la demande du sieur Courtier.

*Le Rapporteur,*

JULES DE BORCHGRAVE.

*Le Président,*

BON H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

## II

*Demande du sieur Louis-Alexandre LEGRAND.***MESSIEURS,**

Le sieur Legrand, né à Saint-Souplet (France), le 20 juillet 1815, fabricant de tulles et de dentelles, demeurant actuellement à Schaerbeek, est arrivé en Belgique le 28 août 1845.

Il est marié et père de plusieurs enfants nés à Bruxelles.

La conduite et la moralité du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche.

Il a satisfait, dans son pays natal, aux lois sur la milice, et s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Votre Commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

*Le Rapporteur,**Le Président,*

JULES DE BORCHGRAVE.

Bon H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

## NATURALISATION ORDINAIRE.

2° Rapports faits, au nom de la Commission, par M. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

## III

*Demande du sieur Gérard-Bernard MÖLLERS.***MESSIEURS,**

Le sieur Möllers, né à Gescher (Prusse), le 2 janvier 1849, habite la commune de Hombourg depuis le 9 octobre 1876. Le pétitionnaire a fait ses études primaires à Gescher, ses humanités à Munster et ses études théologiques et philosophiques à Rome. Il a été vicaire de 1876 à 1886, et depuis cette époque curé à Hombourg (Liège). Il est établi en Belgique, sans esprit de retour.

Il promet d'acquitter le droit d'enregistrement.  
En sa qualité de prêtre, il est exempté en Belgique du service militaire.  
Les rapports des autorités consultées sont des plus favorables.  
La Commission vous propose d'accueillir favorablement la requête du  
sieur Möllers.

*Le Président-Rapporteur,*

B<sup>on</sup> H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

IV

*Demande du sieur Michel WEYLER.*

---

**MESSIEURS,**

Le sieur Weyler, né à Wiltz (grand-duché de Luxembourg), le 13 février 1863, est actuellement adjudant sous-officier à Anvers. Il a fait ses études à l'athénée de Luxembourg; le 23 mars 1883, il a pris, comme volontaire, service dans l'armée belge.

Sa conduite, tant dans son pays natal que dans l'armée, a toujours été des meilleures. Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

La Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Weyler.

*Le Président-Rapporteur,*

B<sup>on</sup> H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---